

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 11-11-2019 Date de révision: 31-10-2011 Remplace la fiche: 31-10-2011 version: 6.11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : PTFE Grease EP-2

Code du produit : 65000C

Type de produit : Pâte

Groupe de produits : Mélange

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company

Cyclotronweg 1

2629 HN Delft Delft - Nederland

T +31 (0)15 2514030 - F +31 (0)15 2514031

msds@mpmoil.nl - www.mpmoil.nl

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

| Pays    | Organisme/Société  | Adresse                               | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|---------|--|---------------------------------------|-------------------|-------------|
| Belgium | Centre Anti-<br>Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base<br>- Reine Astrid | Rue Bruyn<br>B -1120 Brussels         | +32 70 245 245    |             |
| France  | Centre Antipoison et de<br>Toxicovigilance de Angers<br>C.H.U                              | 4, rue Larrey<br>49033 Angers Cedex 9 | +33 2 41 48 21 21 |             |

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

## 2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un

médecin.

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Transporter la victime à l'air frais. Après inhalation

dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin

: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Après contact avec la peau, Après contact avec la peau

enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et

abondamment à l'eau.

Après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion : Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Rincer la bouche à l'eau. Faire

boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Nul

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques p.ex.: monoxyde de

carbone - dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant, à adduction d'air.

Autres informations : Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment.

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un

agglomérant universel, un gel de silice).

Autres informations : Peut être glissant sur dur, zone de marche régulier.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8. Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger · Ne jamais utiliser de pression pour vider le récipient

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Stocker dans un

récipient fermé

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Tenir au

frais

Produits incompatibles : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nul

### Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) (REACH

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **PTFE Grease EP-2**

#### **DNEL / DMEL (travailleurs)**

Aiguë - effets systémiques, cutanée Jusqu'ici, pas de limites nationales établies

Indications complémentaires : Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques:

Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières.

#### Protection des mains:

Aucune sous utilisation normale

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Aspect : Pâte. Couleur · blanc

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pН : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible Point de fusion Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 150 °C : > 100 °C Point d'éclair

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : ca. 1010 g/l Solubilité : Eau: 1 %

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants p.ex.: monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration

: Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles

: Selon la Directive pour les préparations 1999/45/CE le produit est classé non dangereux. Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008

(GHS.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

: Inoffensif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration vérifiée. Ecologie - eau

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

Non classé

## 12.2. Persistance et dégradabilité

# **PTFE Grease EP-2**

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### **PTFE Grease EP-2**

Potentiel de bioaccumulation Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

## **PTFE Grease EP-2**

Sol Aucune donnée disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

## **PTFE Grease EP-2**

PBT: non pertinent - pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent - pas d'enregistrement requis

## 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

: L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul de la directive "Préparations".

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

31-10-2011 (version: 6.11) FR (français)

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Recommandations pour l'élimination des déchets

: Eliminer en centre de traitement agréé.

Déchets

: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Vider complètement les emballages avant élimination.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR  | IMDG   |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| 14.1. Numéro ONU                                   |  |  |  |  |
| Non applicable                                     | Non applicable   |  |  |  |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU |  |  |  |  |
| Non applicable                                     | Non applicable   |  |  |  |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        |  |  |  |  |
| Non applicable                                     | Non applicable   |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage                           |  |  |  |  |
| Non applicable                                     | Non applicable   |  |  |  |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                 |  |  |  |  |
| Dangereux pour<br>l'environnement : Non            | Dangereux pour l'environnement : Non<br>Polluant marin : Non |  |  |  |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles     |  |  |  |  |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

### **Transport maritime**

Aucune donnée disponible

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.